

Comme on le voit aux dessins, un moteur rotatif conforme à l'invention est constitué d'une enveloppe ou stator 1, en aluminium par exemple, et d'un rotor 2, également en aluminium, susceptible de tourner avec son arbre 3 dans la chambre 4 de l'enveloppe.

Dans le rotor sont montés radialement des barreaux aimantés 5, ici au nombre de quatre, dont le pôle de même nom, soit le pôle positif, fait saillie hors du rotor. Ces barreaux sont espacés dans le rotor de manière uniforme.

Dans des logements appropriés 6 de l'enveloppe 1 sont également montés radialement et espacés de manière uniforme des aimants en fer à cheval 7, ici au nombre de trois. Ces logements 6 s'ouvrent dans la chambre 4 de l'enveloppe et les aimants 7 sont montés dans leurs logements de manière réglable en hauteur, de façon à faire plus ou moins saillie dans ladite chambre.

Le principe de fonctionnement du moteur est très simple. Les extrémités des barreaux 5 de pôle positif sont attirées par la branche de pôle contraire la plus voisine d'un aimant en fer à cheval 7 et repoussées par la branche de même pôle la plus voisine d'un autre aimant en fer à cheval 7. De ce fait, les efforts, traction et poussées, sont conjugués et les extrémités des barreaux 5 entraînent avec elles en rotation le rotor 2 et l'arbre de commande 3.

Pour augmenter la puissance, on peut augmenter la force magnétique en amenant les aimants en fer à cheval 7 à faire saillie de manière plus prononcée dans la chambre 4. A cet effet peut être prévu un mécanisme approprié (non représenté) agissant sur les tiges supports 8 desdits